



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-161

Attribution de lots pour les « Flambarts 2023 » (Évènementiel)

9.1

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	9
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Dans le cadre de la manifestation les Flambarts, évènement historique de la Ville de Dreux, qui se déroulera le samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023, nous souhaitons récompenser les participants de la Régate du samedi 9 décembre 2023 ainsi que les cliques qui défilèrent lors de la Grande Drouaise dimanche 10 décembre 2023.

Objectifs de l'évènement :

- La Ville de Dreux, consciente de la richesse de son histoire (les légendes attribuent l'institution des Flambarts aux druides drouais, installés à Dreux par le roi Drius. Ces rites étaient peut-être conçus dans la forêt des Carnutes, dont la forêt de Dreux est aujourd'hui un vestige) et de l'intérêt social de la réactualisation d'une telle fête, la relance en 1994,
- Récompenser les participants inscrits pour la Régate dans le cadre de la conception des bateaux qui vont naviguer sur la Blaise,
- Récompenser les participants inscrits dans le cadre du défilé de la Grande Drouaise dans la conception des costumes et des chorégraphies, des brancards et flambarouls.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

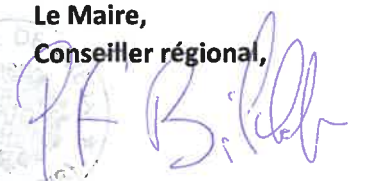
- Autorise l'achat de 30 cartes cadeau de 20€ à 50€ pour un montant total de 1 100 € TTC,
- Autorise l'achat de 9 ballotins d'assortiments de chocolats pour un montant total de 225,18 € TTC,
- Autorise l'attribution de ces lots aux gagnants.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 16 octobre 2023

**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231016-DEL2023-161-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023